

Ostrá, Růžena

## Sur l'évolution de la flexion nominale dans les langues romanes

*Études romanes de Brno*. 1975, vol. 8, iss. 1, pp. 15-29

Stable URL (handle): <https://hdl.handle.net/11222.digilib/112983>

Access Date: 30. 11. 2024

Version: 20220831

Terms of use: Digital Library of the Faculty of Arts, Masaryk University provides access to digitized documents strictly for personal use, unless otherwise specified.

# SUR L'ÉVOLUTION DE LA FLEXION NOMINALE DANS LES LANGUES ROMANES

R Ů Ž E N A O S T R Á

En parlant de l'évolution de la flexion nominale dans les langues romanes, nous allons rappeler tout d'abord le point de départ et l'aboutissement de cette évolution et, ensuite, nous en étudierons les étapes successives — qui sont en même temps les étapes de la différenciation ou de la convergence des langues romanes — en nous guidant selon les catégories grammaticales atteintes par cette évolution. Pour conclure, nous nous poserons la question quelles sont les raisons qui déterminèrent cette évolution, quels sont les facteurs qui contribuèrent à la faire aboutir à l'état actuel.

## I.

Nous prenons pour point de départ l'état de la flexion nominale en latin. A première vue, le système de la flexion nominale latine<sup>1</sup> peut paraître non seulement riche, mais encore très équilibré et stable: il y a cinq types de déclinaison dont chacun compte 5 cas au singulier et au pluriel. Ce sont: le nominatif, le génitif, le datif, l'accusatif et l'ablatif. Pour certains types de substantif, il y a en outre le vocatif et le locatif.

Cependant, à y regarder de plus près, il n'est pas difficile de se rendre compte que le bel équilibre de ce système n'est qu'apparent. Comme la plupart des systèmes flexionnels dans la plupart des langues, le système latin de la flexion nominale comportait de nombreux éléments qui entamaient son équilibre en créant des tensions dans le système. De telles tensions appelaient des changements capables de rétablir l'équilibre du système.<sup>2</sup>

Quels sont ces éléments générateurs de tension?

C'est d'abord l'inégalité de distribution des 5 types de déclinaison: il y avait les types très fréquents (les déclinaisons I, II et III) et les types plutôt rares et peu productifs (les déclinaisons IV et V) que l'on pourrait qualifier aussi de périphériques.

Ensuite, les désinences casuelles avaient une distribution asymétrique, ce qui rendait le maniement du système très difficile. Rappelons à titre d'exemple que le nominatif des substantifs de la déclinaison IV (le type *senatus*) a la

<sup>1</sup> Cf. F. Novotný, *Latinská mluvnická, Jednota klasických filologů, Praha 1946*; A. Meillet, *Esquisse d'une histoire de la langue latine, Paris 1938*, J. Herman, *Le latin vulgaire, P.U.F., Paris 1967*; I. Iordan—M. Manoliu, *Introducere în lingvistica romanică, Bucuresti 1967*.

<sup>2</sup> C'est là au fond le principe du mécanisme des changements linguistiques selon les conceptions de l'École de Prague. Cf. J. Vachek, *Glosa k dnešní situaci ve studiu jazykové diachronie, Slovo a slovesnost XXVIII, 1967, pp. 364—369*.

même désinence que les masculins de la déclinaison II (le type *servus*), tandis que dans les autres cas les deux déclinaisons ont des désinences très différentes. Un autre exemple: deux ou même plusieurs cas ont la même désinence, mais ces identités morphologiques manquent de parallélisme, elles diffèrent d'une déclinaison à l'autre: pour le type *rosa*, c'est le génitif et le datif qui en sont concernés, pour le type *servus*, le datif et l'ablatif, pour les parisyllabes de la troisième déclinaison (le type *avis*), c'est le nominatif et le génitif, etc.

Enfin, le genre des substantifs ne correspondait à rien de réel et sa distribution apparaissait comme arbitraire dans une grande partie des cas.

Chacun de ces éléments de déséquilibre créait une tension dans le système, tension qui réclama bientôt une solution. En effet, le latin parlé ou vulgaire — qui est le vrai point de départ de toute réflexion sur les langues romanes — élimina les types de déclinaison peu fréquentes, c'est-à-dire les déclinaisons IV et V, et effectua une reconstruction fondamentale de la catégorie du genre en éliminant le genre neutre. Reste le système des désinences casuelles et la catégorie du cas en général: pour éliminer la tension dans ce domaine de son système linguistique, le latin eut recours à des procédés si radicaux que leur application eut pour conséquence une transformation complète de la flexion nominale, sinon sa liquidation.

Disons maintenant quelques mots sur l'aboutissement de l'évolution de la flexion nominale dans les langues romanes:

On sait, en effet, qu'à l'exception du roumain, les langues romanes ne possèdent pas de flexion casuelle: on ne peut pas prétendre, à notre avis, que la flexion „à cas unique“, affectionnée par certains linguistes, en soit une.

Le roumain a une flexion à 4 cas opérant avec deux formes casuelles: l'une pour le nominatif et l'accusatif, l'autre pour le génitif et le datif. Les substantifs désignant les personnes possèdent une forme spéciale pour le vocatif.

Notons encore que le galloroman et vraisemblablement aussi le rhétoroman occidental conservèrent les rudiments de la flexion casuelle — sous la forme de la flexion à deux cas — plus longtemps que les autres langues romanes.

## II.

Dans toute réflexion concernant le substantif, il faut prendre en considération les catégories grammaticales suivantes: le genre, le nombre et le cas. Toutes ces catégories participent, chacune à sa façon, au développement de la flexion nominale en latin et dans les langues romanes. Essayons de donner une caractéristique sommaire de ces catégories en latin classique qui représente pour nous la situation de départ.

### Catégorie du genre

En latin, il y avait trois genres: masculin, féminin et neutre. Le neutre était théoriquement le genre des substantifs désignant les êtres assexués, des objets inanimés et notions générales: en théorie, la distribution du neutre latin correspondait donc à la pratique de l'anglais contemporain.

On sait, cependant, que la situation réelle était assez différente de cette distribution rationnelle que les grammairiens latins présentaient comme valable: le genre grammatical des substantifs latins ne coïncide que partiellement

avec le genre naturel des réalités désignées. Au fond, le genre se manifeste en latin surtout, sinon exclusivement, comme le facteur de l'accord grammatical entre les membres d'un syntagme (constitué par exemple du substantif et de son épithète).

La situation est presque la même en tchèque et dans la majorité des langues européennes. La correspondance entre le genre naturel et le genre grammatical est pour nous l'objet d'un intérêt purement théorique sauf le cas, bien entendu, qu'en étudiant une langue étrangère, nous apprenons qu'un substantif — *eau* par exemple — n'a pas en allemand le même genre qu'en tchèque ou en français. Le caractère arbitraire, immotivé de la distribution du genre grammatical est un fait bien établi et indiscutable, mais il n'affecte nullement la fonction qui lui revient dans l'élaboration de l'énoncé.

Cependant, on considère qu'il n'en fut pas toujours ainsi; que dans les phases anciennes de l'évolution des langues indo-européennes, la distribution du genre grammatical était motivée par le genre naturel des réalités désignées et qu'en même temps, les fonctions linguistiques du genre étaient plus profondes. Or, la motivation primitive de la distribution du genre était déterminée par la conception du monde animiste qui supposait un genre naturel en différents objets inanimés, tels par exemple les phénomènes naturels, les plantes, etc. C'est ainsi qu'en latin, le vent est du genre masculin, l'eau et les arbres fruitiers sont par contre féminins, malgré la règle générale susmentionnée qui les qualifierait comme neutres. Cela est attribuable au fait que les communautés linguistiques, ayant renoncé aux conceptions animistes, se retrouvèrent avec une distribution du genre grammatical toute désorganisée et accusant de très nombreuses contradictions avec le genre naturel des réalités respectives. Cela put donner lieu à des difficultés génératrices de la tension au sein du système.

Ce problème nous intéresse dans la mesure où il est en rapport avec l'évolution de la flexion nominale en latin et dans les langues romanes. Bien entendu, ce rapport existe: on sait, en effet, qu'à la différence du latin, la majorité des langues romanes ne connaissent pas le neutre pour les substantifs.

Le système latin de la flexion nominale pratique donc la division des substantifs en animés (masculins et féminins) et inanimés (neutres).

Du point de vue morphologique, les neutres se distinguent des substantifs „animés“ par deux caractéristiques importantes:

- a) leur accusatif est toujours égal au nominatif
- b) ils ont toujours la désinence -a au nominatif du pluriel.

A l'époque classique qui n'était plus animiste depuis longtemps, cette division devait apparaître comme immotivée, car de très nombreux inanimés étaient grammaticalement animés, donc masculins et féminins. Cette situation existe jusqu'à présent dans les langues slaves et autres sans aboutir à un affaiblissement notable du genre grammatical<sup>3</sup> ou même à la disparition du

<sup>3</sup> Rappelons la situation de cette catégorie en tchèque: dans le cadre du système de déclinaison, les paradigmes nominaux sont classés selon les genres dont les marques morphologiques constituent un système riche et relativement bien différencié. Mais du point de vue de la fonction du genre en tchèque (tout comme en latin classique, cette fonction consiste à signaler, à l'aide de l'accord grammatical, le rapport réciproque des parties d'un syntagme) la situation de la catégorie du genre en tchèque est moins nette qu'on ne le croirait à première vue. Le tchèque parlé par exemple ne pratique la distinction du genre qu'au singulier des adjectifs, tandis qu'au pluriel les trois genres

neutre. Aussi ne voulons-nous pas affirmer que le caractère immotivé de la distribution du genre ait été la cause directe de la disparition du neutre dans le latin vulgaire tardif et dans les langues romanes. Nous voulons faire entendre simplement que la catégorie du genre n'était pas sans problèmes en latin et que le caractère immotivé de sa distribution pouvait contribuer à la disparition du neutre dans le cadre du mouvement général de la structure de la flexion nominale latine.

### Catégorie du nombre

On peut dire que, du point de vue de cette catégorie, les langues romanes ne présentent pas de différences fondamentales par rapport au latin. Comme celui-ci, elles possèdent l'opposition du singulier et du pluriel. Certains spécialistes soulignent, il est vrai, l'existence en latin d'un pluriel dit collectif à côté du pluriel normal (opposition: loci|loca).<sup>4</sup> Ce pluriel collectif ne possédait pas, toutefois, une structure morphématique propre et indépendante, ses marques morphologiques étant identiques à celles du pluriel neutre. Il n'est donc pas étonnant qu'il se soit confondu avec le pluriel tout court.

Le problème de l'expression morphologique du pluriel se pose d'une façon toute différente. On constate, en effet, qu'en latin classique le pluriel possédait toute une série de morphèmes qui se distinguaient suivant le type de déclinaison, suivant le genre et surtout suivant le cas. Dans les langues romanes, le nombre des morphèmes du pluriel est infiniment plus petit, et cela même dans les cas où la langue a conservé la flexion casuelle, comme par exemple le roumain.

Ainsi le roumain et l'italien forment le pluriel des substantifs à l'aide de la désinence *-i* (les masculins et certains féminins), de la désinence *-e* (les féminins et, en roumain, les neutres) et, enfin, à l'aide de la désinence *-uri* (les neutres roumains), correspondant au pluriel de certains neutres latins (*corpora*, *tempora* dont une analyse erronée détacha, à titre de désinence, aussi une partie du thème)<sup>5</sup>.

Dans les autres langues romanes, la situation est plus simple encore: le pluriel des masculins et des féminins y est formé à l'aide d'un *-s* final qui, dans certains cas, ne se prononce même pas. En français par exemple ce *-s* du pluriel ne se prononce que dans les soi-disant „liaisons“, autrement la forme sonore du substantif reste sans changement au pluriel. Dans de tels cas, qui sont très nombreux, la désinence *-s* assume sa fonction distinctive seulement dans le discours écrit, tandis que dans le discours parlé, la forme de la plus grande partie des substantifs français est invariable.

On constate donc que la structure morphématique du pluriel des substantifs est incomparablement plus simple et plus pauvre dans les langues romanes qu'en latin. Cette réduction radicale de l'appareil morphologique du pluriel représente sans aucun doute un des aspects importants de l'évolution de la flexion nominale dans les langues romanes.

---

se confondent (sg.: pěknej chlapec, pěkná dívka, pěkný děcko; pl.: pěkný chlapi, děcka — au lieu de pěkní chlapi, pěkné dívky, pěkná děcka, prescrit et observé par la norme écrite).

<sup>4</sup> Cf. le sens du pluriel en *-a* de certains substantifs en italien: il labbro — le labbra, l'osso — le ossa, etc.

<sup>5</sup> Il faudrait ajouter encore la désinence *-a* de certains substantifs italiens. Cf. supra.

## Catégorie du cas

Le nom de cas est employé pour désigner différentes formes des mots déclinés: les grammairiens anciens considéraient ces formes comme des déviations par rapport à la forme de base, c'est-à-dire au nominatif et, pour cette raison, ils leur donnèrent en latin le nom de *casus*, ce qui correspond à *ptôsis* du grec.

Le système casuel, tel qu'il est connu en latin et dans les langues slaves contemporaines, est relativement simple par rapport au système casuel de certaines langues finno-ougriennes, où le nombre des cas atteint la vingtaine, ou celui du basque et d'autres langues. Le système casuel latin comporte cinq membres (le vocatif ne se réalise que pour certains types de substantifs) et, dans sa forme classique, il est, d'ailleurs, le résultat d'un processus de simplification de la flexion indo-européenne, plus riche en formes casuelles morphologiquement différenciées. Ce processus de simplification consistait dans la fusion morphologique de deux (ou plusieurs) cas; la forme casuelle qui est le résultat de cette fusion garde toutes les fonctions des cas fusionnés. Cette fusion morphologique des cas est quelquefois appelée *synapse*. Le produit typique d'un tel processus de fusion morphologique est l'ablatif latin qui réunit les fonctions de l'ablatif primitif, de l'instrumental et, en partie, du locatif. Le génitif latin assume une partie des fonctions de l'ancien locatif, etc.

La synapse est au fond la neutralisation de l'opposition des cas et elle correspond à la tendance du système vers l'économie: au lieu de deux (ou plusieurs) formes morphologiquement distinctes il n'y en a qu'une seule. Celle-ci, ayant gardé toutes les fonctions des cas fusionnés, est très souvent tellement surchargée du point de vue fonctionnel que des difficultés en résultent au niveau du discours: dans la communication linguistique, il arrive, en effet, que l'auditeur ne saisit pas le sens que le locuteur a donné à la forme casuelle, qu'il ne sait pas laquelle de ses significations possibles vient en ligne de compte dans la situation donnée. L'économie du discours exige donc la distinction la plus exacte possible des différents fonctions d'une forme casuelle. Pour préciser la fonction d'une forme casuelle polysémique (elles l'étaient toutes en latin), le latin se sert des prépositions.

En parlant des synapses, c'est-à-dire de l'identité morphologique des cas, il y a lieu de rappeler que, du point de vue morphologique, le nombre des cas latins est plus réduit qu'il n'est traditionnellement admis, c'est-à-dire inférieur à cinq: il y a les coïncidences morphologiques entre le datif et l'ablatif au pluriel de toutes les déclinaisons et au singulier de la déclinaison II, entre le nominatif et l'acusatif des neutres, entre le génitif et le datif de la déclinaison I, etc.

L'évidente tendance vers l'effacement des limites formelles entre les cas indique clairement qu'à l'époque classique, le latin avait pris le chemin du relâchement progressif, de la simplification et de la réduction de la structure casuelle du système de déclinaison qui avait perdu en même temps son rôle de l'indicateur exclusif de la fonction du substantif. A cet effet le latin classique disposait en outre d'un système prépositionnel assez élaboré.

Ainsi donc le latin classique possédait deux systèmes différents de procédés linguistiques propres à marquer la fonction du substantif dans la phrase: a) le système de la flexion casuelle en vertu duquel la fonction du substantif est déterminée de l'intérieur, elle lui est assignée. Ce système paradigmatique (ou vertical) se signale par son caractère stagnant ou même régressif;

b) le système prépositionnel qui marque la fonction du substantif de l'extérieur à l'aide de mots spéciaux, donc qui la désigne. Ce système que l'on peut appeler horizontal ou syntagmatique est en pleine expansion.

On pourrait croire que les deux systèmes fonctionnent de façon complémentaire, qu'ils se partagent la besogne dans la détermination de la fonction du substantif. Mais en réalité, il n'en est ainsi que dans un assez petit nombre de cas. On sait, en effet, qu'en latin — aussi bien qu'en tchèque contemporain — chaque préposition se construit avec un cas bien déterminé: la préposition *apud* exige l'accusatif, *de* — l'ablatif, etc. Aussi la forme casuelle dans une construction prépositionnelle n'a-t-elle pas une vraie valeur distinctive qu'en liaison avec les prépositions polysémiques, c'est-à-dire celles qui ont plus d'une valeur. Dans ce cas, la forme casuelle indique une des valeurs possibles de la préposition. Ainsi la préposition *in* + accusatif (*eo in urbem*) a le sens de 'en direction de', tandis que *in* + ablatif (*sum in urbe*) équivaut à „dans.“

Dans la plupart des constructions casuelles, toutefois, la distinction casuelle représente un élément de redondance n'apportant en lui-même aucune information nouvelle.

Il nous semble que ces remarques générales à propos de la catégorie du cas en latin classique sont suffisantes pour faire comprendre que l'évolution ultérieure de cette catégorie en latin et dans les langues romanes peut être considérée comme légitime dans ce sens qu'elle avait pris son point de départ dans les réalités et dans les tendances présentes dans le latin le plus classique.

### III.

Ce que nous venons de dire démontre clairement que la flexion nominale latine comportait de nombreux écueils morphologiques et fonctionnels, de nombreuses tensions qui appelaient une solution. A l'époque classique déjà, le système de la flexion nominale connut une certaine évolution, et cela notamment dans le domaine de la catégorie du cas.

Ceci n'est pas évident à premier coup d'œil, car on a l'habitude de considérer le latin comme un système figé des systèmes figés où l'on ne s'attend à aucun mouvement, à aucune évolution.

Mais en réalité, le latin classique n'est autre chose que la pétrification du latin parlé (donc vulgaire) de la fin du 3<sup>e</sup> et du commencement du deuxième siècle avant J. C., soumise par la suite à d'incessants efforts de perfectionnement, épurée de provincialismes et de vulgarismes et assujettie à des règles normatives et codificatrices. Le système de la flexion nominale y figure donc dans la forme qu'il avait au commencement de ce processus de pétrification qui, au fond, a fixé et artificiellement conservé une étape donnée de l'évolution du système. Même ainsi, toutefois, on peut y observer certaines tendances d'évolution qui s'imposèrent avec toutes les conséquences dans la langue parlée. Quelles sont ces tendances?

1) C'est tout d'abord la réduction du nombre des paradigmes nominaux. Elle est la conséquence immédiate du fait que deux des cinq déclinaisons latines (IV — type *senatus*, et V — type *dies*) étaient très peu productives et, pour cette raison, elles s'assimilent progressivement aux déclinaisons les plus productives, c'est-à-dire aux déclinaisons I et II.

2) La défaillance du neutre qui se confond avec le masculin (le plus souvent) ou avec le féminin (dans ce cas, c'est le nominatif pluriel qui sert de point de départ à la fusion). Cela est attribuable non seulement à l'évolution phonétique qui affaiblit les distinctions morphologiques des genres, mais aussi au fait que la distribution du genre grammatical avait perdu pour le neutre toute liaison avec la réalité objective: à la différence du masculin et du féminin, le neutre n'avait pas le support dans l'opposition naturelle des sexes, ce qui ne pouvait qu'affaiblir sa position.

L'opposition entre le masculin et le féminin était soutenue en outre par la nette opposition phonétique entre la voyelle *-a*, qui était l'élément final de la majeure partie des féminins, et de la voyelle *-o* qui marquait le masculin et aussi le neutre.

En dépit du nombre élevé des passages des neutres aux masculins que l'on relève dès le commencement de notre ère (chez Pétrone: *vinus, balneus, fatus* au lieu de *vinum, balneum, fatum*), la catégorie du neutre s'est maintenue relativement longtemps dans les substantifs: aussi longtemps que l'opposition du genre était susceptible de jouer un rôle syntaxique, par exemple dans l'accord du substantif avec son épithète ou avec le pronom. Très importante du point de vue syntaxique était surtout l'accord du pronom relatif avec le substantif-antécédent.

Mais là on observe que le latin vulgaire de l'époque impériale fait preuve d'une certaine indifférence à l'égard de la catégorie du genre: les formes masculines (le nominatif *qui* et l'accusatif *quem*) sont employées de façon universelle sans distinction du genre, et cela notamment en rapport avec les substantifs du genre personnel. Le *quod* neutre est aussi assez fréquent, toujours sans distinction du genre. Cette universalisation de certaines formes pronominales eut pour conséquence que la fonction syntaxique du genre diminuait, ce qui contribua certainement à l'affaiblissement de la catégorie du genre en général et, ensuite, à la disparition du neutre.

3) La tendance vers la fusion morphologique des formes casuelles s'imposait très nettement dans le latin vulgaire et ses conséquences marquèrent le système flexionnel de façon plus profonde que les autres tendances susmentionnées. Nous soumettrons le problème de la fusion des cas à un examen un peu plus poussé, car nous considérons que la réduction du système casuel constitue l'aspect le plus important de l'évolution de la flexion nominale latine et romane.

En examinant ce problème, on doit tenir compte au moins de deux questions: celle de la fusion morphologique des cas et celle des transformations fonctionnelles grâce auxquelles cette fusion put se produire.

La fusion morphologique de différentes formes casuelles est partiellement attribuable aux changements phonétiques qui s'étaient produits dans le latin parlé de l'époque postclassique.

a) Le *-m* final ayant disparu dans la prononciation dès l'époque classique, les formes de l'accusatif finirent par coïncider avec d'autres formes casuelles: dans la déclinaison I, l'accusatif (*rosam*) se confondit avec le nominatif (*rosa*); dans les déclinaisons II et III, l'accusatif finit par ressembler beaucoup à l'ablatif, etc.

b) La disparition des différences quantitatives entre les voyelles, leur remplacement par les distinctions de timbre et l'effacement de certaines d'entre

ces dernières eurent pour conséquence la neutralisation morphologique de certaines autres oppositions casuelles de sorte que, dans le latin vulgaire, le système des oppositions casuelles s'en trouve singulièrement appauvri :

Au singulier de la déclinaison I, il n'y avait que deux formes morphologiquement distinctes, à savoir *rosa* qui correspond au nominatif *rosa*, à l'accusatif *rosam* et à l'ablatif *rosâ* du latin classique; et la forme *rose* correspondant aux génitif et datif *rosae*.

Au singulier de la déclinaison II, il y avait trois formes distinctes: le nominatif *dominus*, le génitif *domini* et la forme *domino* correspondant au datif-ablatif classique et à l'accusatif *dominum*.

A la déclinaison III, il y eut l'effacement de la distinction entre l'accusatif (*urbem*) et l'ablatif (*urbe*), certains types de radical occasionnant d'autres convergences morphologiques.

Voilà donc les fusions morphologiques attribuables aux changements phonétiques. Mais il y en a d'autres que le facteur phonétique ne peut pas expliquer. Les génitifs *domini* et *urbis*, le datif *urbi* et toutes les formes casuelles du pluriel n'avaient pas la moindre raison phonétique pour une convergence morphologique. Quant à l'action du facteur phonétique, elles auraient pu garder leurs distinctions morphologiques intactes jusqu'à nos jours. Or, elles ne les ont pas gardées. Il faut donc admettre que la tendance à l'effacement des distinctions morphologiques entre les formes casuelles avait des raisons autres que phonétiques.

Nous soulignons ce fait en rappelant que, par le passé, on exagérait l'importance du facteur phonétique dans la décomposition de la déclinaison latine: les romanistes du 19<sup>e</sup> siècle supposaient que les changements phonétiques constituaient la raison suffisante et l'explication satisfaisante de cette décomposition. Cependant, un tel point de vue est en contradiction:

1) avec les faits linguistiques que nous avons mentionnées: certaines oppositions casuelles n'avaient pas été atteintes par l'évolution phonétique, de sorte que les distinctions épargnées étaient aussi nombreuses que celles qui avaient disparu;

2) avec les principes généraux de l'économie linguistique. On sait, en effet, que la langue ne se débarrasse pas d'un moyen d'expression tant que celui-ci ne peut pas être avantageusement remplacé par un autre moyen, quelles que soient les tendances de l'évolution phonétique. Par contre, on connaît des cas où une marque morphologique nouvelle apparaît là où l'évolution phonétique avait effacé une distinction morphologique nécessaire. Citons à titre d'exemple *-s* final en tant que morphème du nominatif des substantifs en ancien français: on le trouve dans les formes où, étymologiquement, il est inexplicable. On peut donc conclure que les changements phonétiques et leurs conséquences destructrices ne peuvent s'imposer que là où les besoins fonctionnels du système le permettent.

Cela nous permet de passer à l'autre aspect de la fusion des cas — au conditionnement fonctionnel de ce processus.

Les textes latins démontrent que les confusions des cas qui, pourtant, étaient très nettement distincts les uns des autres, se faisaient de plus en plus fréquentes à l'époque de la latinité tardive. Ces confusions concernent notamment l'accusatif et l'ablatif (qui, au pluriel, sont très différents). Dans la plupart des cas, la confusion est faite au détriment de l'ablatif qui, après les

prépositions *cum*, *ab*, *pro*, est remplacé par l'accusatif: *cum filios*, *pro se et suos*, *a fratres*. Cela permet de supposer que, dès cette époque, l'accusatif était considéré comme un cas prépositionnel par excellence. En même temps on voit s'effacer la différence entre les constructions casuelles de certaines prépositions qui, construites avec l'accusatif, désignaient la direction et, avec l'ablatif, l'endroit. Pour un temps, les deux cas sont employés dans les deux sens (*iuit in caelis* | *iuit in caelos*); ensuite, on observe une nette prépondérance du côté de l'accusatif. Il en va de même pour les constructions verbales.

Entre le génitif et le datif qui présentaient aussi une nette distinction morphologique dans la majorité des déclinaisons, il y avait un effacement fréquent des limites fonctionnelles. Le datif pouvait depuis toujours exprimer le rapport possessif (par exemple dans la construction *mihi est*; Enéide: *Qualis gemma micat fulvum quae dividit aurum, Aut collo decus aut capiti...*). En latin vulgaire, ce datif possessif était très fréquent (Mulomedicina: *cui caput erigere si volueris*; Commodianus: *Nascanturque... suae matri de ventre*)<sup>6</sup>. Plus tard, le datif assume d'autres fonctions du génitif<sup>7</sup> pour devenir enfin son équivalent et remplaçant.

Cette interchangeabilité des cas témoigne de l'effacement des limites sémantiques des cas, de la confusion portant sur leur fonction. Finalement, il naît dans la conscience linguistique l'idée d'une sorte d'équivalence fonctionnelle de certains cas sans égard aucun à leur distinction ou à leur convergence morphologique.

L'incertitude des limites entre les fonctions de différents cas était augmentée non seulement par leur convergence morphologique éventuelle, mais encore par la confusion des morphèmes casuels de différentes déclinaisons et par la tendance vers une distribution analogique des distinctions morphologiques. Rappelons qu'au singulier de la déclinaison II et au pluriel de toutes les déclinaisons, il y avait l'identité morphologique entre le datif et l'ablatif. C'est à l'influence de ce fait que l'on attribue l'effacement de la distinction morphologique entre le datif et l'ablatif de la déclinaison I, distinction qui n'était pas du tout menacée par l'évolution phonétique. C'est ici que l'on voit se manifester une des faiblesses de la flexion nominale latine, à savoir l'asymétrie de la distribution des marques morphologiques des cas, c'est-à-dire des désinences casuelles.

L'usage toujours croissant des constructions prépositionnelles est un autre facteur qui contribua à augmenter l'incertitude des limites fonctionnelles des cas dont, d'ailleurs, il était en même temps la conséquence. Ces constructions existaient dès le latin classique où, toutefois, chaque préposition exigeait une construction casuelle bien déterminée. Mais si l'on fait la comparaison des textes classiques avec les textes vulgaires tardifs (inscriptions, mais aussi les textes des écrivains chrétiens), on se rend compte que leur proportion avait doublé des premiers aux seconds. Encore faut-il supposer que, dans la langue parlée, la proportion des constructions prépositionnelles était encore plus élevée. Par rapport aux simples formes casuelles, les constructions prépositionnelles avaient l'avantage d'un emploi facile des points de vue morphologi-

<sup>6</sup> Cité d'après J. Herman, *Le latin vulgaire*, Paris 1967, p. 63.

<sup>7</sup> Cf. A. W. de Groot, „Classification of the Uses of a Case illustrated on the Genitive in Latin, *Lingua* VI, 1956, p. 8—65.

que et fonctionnel à la fois: les prépositions, étant beaucoup plus nombreuses que les cas, étaient sans complications du point de vue sémantique et fonctionnel. La forme casuelle exprimait, par contre, plusieurs rapports différents.

Du point de vue morpho-syntaxique, les constructions prépositionnelles présentaient les mêmes avantages. Les usagers du latin vulgaire avaient vite fait de se rendre compte qu'il était superflu d'exprimer un rapport donné par une préposition et, en même temps, par une forme casuelle. C'était redondant et peu économique<sup>8</sup>, surtout quand on prend en considération le fait que, par suite des synapses, la quantité d'information communiquée par les morphèmes casuels avait considérablement diminué. Aussi les usagers du latin vulgaire devinrent-ils assez indifférents envers les formes casuelles. Cette indifférence, englobant tant la fonction que la morphologie des cas, aboutit à un état où la préposition était le seul indice de la fonction du substantif, tandis que la forme de ce dernier était invariable. Evidemment, une telle solution était bienvenue et même nécessaire dans la situation où le latin vulgaire était employé par un grand nombre de locuteurs fraîchement latinisés pour qui il n'était pas la langue maternelle et qui étaient hors d'atteinte de la tradition scolaire et littéraire. On se rend facilement compte combien difficile est, dans ces conditions, l'apprentissage du système de déclinaison d'une langue comme le latin — ou le tchèque.

Les constructions prépositionnelles évincèrent donc peu à peu l'expression de la fonction du substantif par la simple forme casuelle. Cependant, on ne peut pas les considérer comme une innovation du latin vulgaire tardif. Elles existent en latin depuis les temps très anciens: chez Plaute déjà on trouve la construction de la préposition *ad* + accusatif au lieu du simple datif. Leur multiplication en latin vulgaire représente donc plutôt une mise en valeur plus intense d'un moyen dont la langue disposait depuis longtemps. La construction *de* + ablatif ou accusatif remplaçait le génitif. On sait, par ailleurs, que les deux prépositions servent jusqu'à nos jours à exprimer le rapport de datif et de génitif dans toutes les langues romanes sauf le roumain où le génitif-datif existe comme une forme casuelle spéciale.

Les fonctions de l'ablatif étaient assez nombreuses et hétérogènes en latin. Aussi les constructions prépositionnelles remplaçant l'ablatif sont-elles plus nombreuses et plus spécialisées: ainsi le rapport temporel est exprimé par la préposition *in*, l'instrumental par *cum*, la causalité par *per*, *propter*, etc.

Dans les langues romanes, les constructions prépositionnelles susmentionnées expriment les rapports casuels ou, plus exactement, les rapports que le latin exprimait à l'aide des formes casuelles. Mais cela ne veut nullement dire que l'on puisse parler des cas ou de la déclinaison des substantifs dans ces langues, comme il arrive parfois. On ne peut parler de la déclinaison que si les formes du substantif sont différenciées selon les cas et choisies en vertu de la fonction syntaxique du substantif. Dans les langues romanes — à l'exception du roumain — il n'en est évidemment pas ainsi. La contraction de la préposition et de l'article défini qui se produit en espagnol, en italien et en français et que certains linguistes considèrent comme morphologie casuelle sui generis

<sup>8</sup> Cela ne nous empêche pas, nous autres Tchèques, de nous servir d'un système très semblable, d'en être satisfaits et de n'éprouver aucune tentation de le changer en éliminant la variabilité des formes casuelles dans les constructions prépositionnelles.

ne peut rien changer à l'affaire. Même dans cette forme contractée, les propositions ne peuvent pas être considérées comme des morphèmes casuels.

\*  
\*   \*  
\*

Pour des raisons fonctionnelles, l'effacement des limites sémantiques entre les cas ne concernait pas le nominatif qui, grâce au caractère exclusif de ses fonctions syntaxiques, garda une place autonome dans le système casuel latin et roman.

Vers la fin du 5<sup>e</sup> siècle, le latin vulgaire ne distinguait donc que deux cas morphologiquement distincts: le nominatif ou le cas sujet et l'ancien accusatif ou le cas régime. Cet état se conserva relativement longtemps en français, en occitan et, probablement, aussi dans le rhétoroman occidental. En italien et dans les langues ibéroromanes, ce stade bicasuel fut vite dépassé, de sorte qu'à partir du 8<sup>e</sup> siècle la déclinaison du substantif n'y existe plus.

Un peu différent fut le sort de la déclinaison dans la partie orientale du territoire roman, c'est-à-dire dans la Romania balkanique. Les inscriptions latines tardives attestent dans cette région une fréquence élevée du génitif-datif. Cela et l'état actuel de la flexion nominale en roumain nous conduisent à supposer qu'à cette époque, il y avait dans le vulgaire blakanique une déclinaison comportant trois cas morphologiquement distincts: nominatif, datif-génitif et accusatif-ablatif.

L'évolution ultérieure du dacoroman vit s'effacer l'opposition morphologique du nominatif et de l'accusatif, mais le génitif-datif se maintint comme un cas spécial et morphologiquement distinct. Le roumain moderne distingue cinq cas auxquels correspondent trois formes casuelles dont la distribution diffère selon les déclinaisons. Il y a donc le nominatif, le génitif et le datif (leur forme est toujours identique), l'accusatif qui coïncide morphologiquement avec le nominatif, mais peut être précédé de la préposition *pe*, et le vocatif.

On pose souvent la question sur les raisons de l'évolution spéciale de la flexion nominale en dacoroman. A cette question, il n'est pas facile de donner une réponse satisfaisante. Notons tout d'abord que, dès l'époque de la latinité tardive, le domaine dacoroman portait marque d'une certaine spécificité à ce sujet. Il ne faut pas oublier, en effet, que la Dacie perdit de bonne heure le contact avec le reste de la Romania: les Romains l'ont évacuée dès la fin du 3<sup>e</sup> siècle, donc longtemps avant la chute de l'empire qui marqua la fin des contacts entre les autres parties de la Romania. Cela explique aussi le caractère archaïque du dacoroman. L'influence du substrat est un autre facteur à retenir: les concordances existant entre la flexion nominale du roumain et celle de l'albanais (le caractère du neutre par exemple) semblent corroborer cette supposition. Quant à l'influence profonde des langues slaves, on peut la considérer comme bien établie. La flexion nominale de ces langues, riche et vivace, contribua sans doute à ralentir le processus de décomposition du système de la déclinaison latine et enrichit la déclinaison dacoromane de certains morphèmes, dont la désinence *-o* du vocatif des féminins du genre personnel (*fato* = vocatif du substantif *fată*).

Il est intéressant de constater que, dans la déclinaison roumaine, les formes du nominatif sont identiques à celles de l'accusatif. On sait pourtant que le

latin vulgaire maintint longtemps la distinction morphologique de ces deux cas, et cela pour des raisons fonctionnelles: en effet, la fonction syntaxique du nominatif était profondément différente des fonctions des autres cas. Par ailleurs, la déclinaison de l'ancien français ne garda que la distinction du cas sujet et du cas régime de tout le système latin des oppositions casuelles.

En roumain, comme dans les autres langues romanes qui n'ont pas de déclinaison, les fonctions fondamentales du substantif sont signalées par la place que celui-ci occupe par rapport au verbe: le substantif qui précède le verbe remplit la fonction de sujet, celui qui suit le verbe remplit la fonction d'objet de la phrase. Si l'objet précède le verbe pour une raison quelconque (cette raison découle toujours des exigences de la perspective fonctionnelle), il doit être repris sous forme de pronom de la même façon qu'en français contemporain ou en espagnol.

En dehors de ce signalement pronominal, l'objet direct peut être signalé en roumain — de même qu'en espagnol, en portugais et en sarde — à l'aide de la préposition *pe* (dans les autres langues indiquées, c'est la préposition *a*), et cela dans le cas où le substantif-objet est un nom de personne. Cependant, ce signalement prépositionnel ne pourrait être admis qu'avec réserve, car il doit toujours être accompagné du signalement pronominal et, ensuite, il est limité aux seuls substantifs désignant les personnes (il est vrai que ceux-ci sont le plus exposés à la confusion syntaxique éventuelle). Pour cette raison, on le considérerait longtemps comme la marque du soi-disant genre personnel. Les travaux récents consacrés à l'objet direct prépositionnel<sup>9</sup> estiment par contre qu'il s'agit plutôt d'un moyen de la singularisation de l'objet: on souligne, en effet, que la préposition peut précéder même les substantifs non-personnels et que, d'autre part, elle manque si l'objet exprimé par un substantif du genre personnel n'est pas bien déterminé (cf. en espagnol: *Vio a su amigo. / Llama un amigo*; en roumain: *L-am văzut pe prietenul meu. / N-am văzut nici un prieten*).

Pour l'effacement de l'opposition entre le nominatif et l'accusatif, il est instructif de suivre la décomposition de la flexion à deux cas de l'ancien français. A la différence de toutes les autres étapes de l'évolution de la flexion nominale dans les langues romanes, étapes que l'on ne peut reconstituer que sous forme d'hypothèses basées sur l'interprétation de témoignages rares et, le plus souvent, indirects, le fonctionnement et la disparition de la déclinaison bicasuelle de l'ancien français peuvent être étudiés dans un riche matériel littéraire. Ainsi il est possible de se faire une idée assez exacte des étapes de ce processus, ainsi que de son conditionnement et de ses conséquences théoriques.

La déclinaison bicasuelle de l'ancien français était, au fond, le prolongement de l'état auquel le latin de la Romania occidentale arriva vers la fin du 5<sup>e</sup> siècle. Elle reposait sur l'opposition des deux fonctions fondamentales que le substantif peut remplir dans la phrase: celle de sujet, c'est-à-dire d'agent du procès, et celle d'objet, c'est-à-dire de patient du procès. Une telle conception traditionnelle des fonctions casuelles est une base bien problématique pour la neutralisation des oppositions entre les deux cas, c'est-à-dire pour la synapse. Celle-ci suppose, en effet, une certaine communauté de fonctions.<sup>10</sup> L'oppo-

<sup>9</sup> Cf. par exemple B. Pottier, *L'objet direct prépositionnel; faits et théories*. *Studii si cercetări lingvistice* XI, 1960, p. 673—678.

sition fonctionnelle des deux cas devient moins inconciliable dès le moment où le sujet est conçu en tant que thème du commencement du procès (thème inceptif) et l'objet en tant que thème de l'aboutissement du procès (thème conclusif).<sup>11</sup> Cette nouvelle conception, profondément différente de la première, commença à marquer le système nominal de l'ancien français.

Les deux conceptions devaient y exister parallèlement depuis longtemps. S'il n'en avait pas été ainsi, on aurait de la peine à imaginer comment le sens linguistique s'accommodait des phrases à sujet passif qui ne correspondent pas du tout à l'ancienne distinction entre le sujet-agent et l'objet-patient. La nouvelle conception, qui est plus abstraite, s'imposait de façon toujours plus nette, ce qui trouva son expression dans l'évolution des fonctions du cas sujet en ancien français. Celui-ci n'avait plus une situation privilégiée comparable à celle du nominatif latin qui s'opposait, en tant que forme de base, à tous les autres cas. Dans un système bicasuel, la prépondérance du cas sujet est de beaucoup moins évidente, si tant est qu'elle existe.

La situation où le sujet est conçu en tant que thème inceptif du procès et l'objet comme thème d'aboutissement du procès témoigne d'une vision très grammaticale des fonctions du substantif et crée des conditions fonctionnelles favorables pour la synapse des deux cas. Leur distinction qui, d'ailleurs, ne concernait pratiquement pas les féminins, apparut comme superflue au niveau du système et on préféra de ne signaler la fonction du substantif qu'au niveau du discours, donc par des procédés syntagmatiques. Telle étant la disposition de la conscience linguistique, il n'y avait qu'un seul problème à résoudre: celui de la forme du substantif non décliné. Garderait-il la forme du cas sujet ou celle du cas régime? Dans la plupart des cas, c'est le cas régime qui fut gardé car, étant d'un emploi très général, il était plus fréquent. En admettant que la synapse des deux cas fut la conséquence de l'effacement du caractère d'agent dans le cas sujet, il est logique que ce soit l'ancien cas régime qui devint la forme universelle du substantif.

Notons qu'en français, ainsi qu'en espagnol et dans d'autres langues romanes, il y a d'assez nombreux substantifs qui prolongent la forme du nominatif latin. Dans la plupart des cas, il s'agit des substantifs désignant les personnes, le cas échéant les êtres vivants. On l'explique généralement par le fait que ces substantifs étaient fréquemment employés en apostrophe (qui était l'une des fonctions du cas sujet). Mais il est plus vraisemblable que le maintien de la forme du cas sujet est attribuable plutôt à l'idée d'agent qui restait attachée à leur contenu et qui favorisait en quelque sorte la forme du cas sujet. Cette supposition est d'autant plus plausible que l'examen des textes français anciens démontre clairement qu'en apostrophe, le cas sujet était concurrencé par le cas régime.

Cependant, il est très incertain si la synapse de l'accusatif et du nominatif se produisit de la même façon et pour les mêmes motifs dans toutes les langues romanes, y compris le roumain. Et il est également incertain si la disparition

<sup>10</sup> Cf. G. Guillaume, *Esquisse d'une théorie de la déclinaison*, Langage et science du langage, Paris 1958, pp. 99—107.

<sup>11</sup> Les termes entre parenthèses sont ceux qu'utilise G. Moignet dans son article „Sur le système de la flexion à deux cas de l'ancien français,” *Mélanges de linguistique et de philologie romanes offerts à Monseigneur Pierre Gardette*, Strasbourg 1966, pp. 339—356.

de la flexion casuelle représente un „approfondissement du système de la langue,“ comme l'affirme G. Moignet.<sup>12</sup> Ce linguiste a étudié la décomposition de la déclinaison en ancien français et il estime que, débarrassée de la flexion casuelle, la langue (= le système) s'éloigne du discours et devient plus abstraite, car les substantifs y existent en soi, c'est-à-dire en tant que notions sans égard aucun à leur fonction syntaxique éventuelle, donc libres de tout indice paradigmatique signalant cette fonction. Cependant, nous sommes de l'avis que dans les langues avec une riche flexion nominale (tels le latin ou le tchèque), c'est le nominatif qui fait office de ce substantif libre et étroitement lié à la notion respective. La place qu'il occupe dans le système de la langue égale en profondeur celle de n'importe quel substantif non décliné.

#### IV.

Pour conclure, essayons de répondre à la question quelles furent les causes profondes de la décomposition du système de déclinaison latin, de trouver les facteurs qui déterminèrent les déséquilibres et tensions de ce système et qui provoquèrent les changements qui devaient aboutir à la désagrégation et à la disparition de ce système.

L'évolution du latin vulgaire dans le domaine de la flexion nominale, ainsi que dans le système grammatical tout entier d'ailleurs, se caractérise par l'appauvrissement progressif du système des moyens d'expression paradigmatiques dont l'importance va en diminuant et par l'augmentation parallèle de l'importance des moyens d'expression syntagmatiques: le nombre des variantes flexionnelles diminue tandis que l'inventaire, la fréquence et les possibilités d'application des syntagmes composés d'éléments indépendants sont en expansion. Dans le domaine de la flexion nominale, cette mutation du type „synthétique“ du latin en type „analytique“ — qui est celui des langues romanes — se manifesta de façon plus nette et plus poussée que dans les autres systèmes flexionnels: la flexion verbale par exemple n'en fut atteinte que partiellement, se contentant au fond de la simplification et de la normalisation des procédés formels respectifs. La flexion nominale, elle, élimina complètement certains systèmes formels du latin, tel le riche système de la déclinaison casuelle, ce qui entraîna l'élimination quasi totale du modèle paradigmatique de la flexion du substantif. C'est là, sans aucun doute, un changement fondamental.

Pendant longtemps on considérait que cette évolution était directement déterminée par la structure du latin classique, qu'elle était le résultat nécessaire de l'action des facteurs linguistiques internes. On supposait, en effet, que l'évolution des langues de type synthétique vers un type analytique était la direction normale, nécessaire et inévitable de l'évolution linguistique: toute langue synthétique serait ainsi vouée à devenir analytique par la voie de la régularisation, du tronçonnement et de la destruction progressive de ses systèmes paradigmatiques.

Cependant, on sait à l'heure actuelle que l'histoire de certaines langues témoigne d'une évolution inverse et que de nombreuses langues indo-européennes conservent une structure essentiellement synthétique depuis les millénaires

<sup>12</sup> G. Moignet, op. cit., p. 355.

sans que rien annonce leur mutation structurelle prochaine. Dans le domaine de la flexion nominale, on pourrait citer à titre d'exemple le tchègue ou les langues slaves en général: le système de la flexion nominale de ces langues est très pareil au système latin. Pourtant, il n'y a rien qui permette de conclure à un besoin de remplacer ce système paradigmatique par des procédés syntagmatiques, donc analytiques. Il semble donc que la direction prise par l'évolution de la flexion nominale en latin n'est pas attribuable à quelque loi générale de l'évolution interne des langues.

Restent les facteurs externes. Ici, il faut rappeler les conditions dans lesquelles le latin était employé à l'époque impériale: pour la majeure partie des locuteurs, il était une langue seconde (non la langue maternelle) que l'on apprenait directement par la voie orale, sans système ni contrôle et sans influence aucune de l'école ou d'un autre facteur normatif. Un latin ainsi appris devait fatalement être approximatif et simplifié et c'est sous cette forme que ses locuteurs le transmettaient à leurs descendants. Ce latin d'étranger était la langue de la majorité des provinciaux romanisés ainsi que des masses d'esclaves importés en Italie. Mais il était aussi la langue des Romains vivant en contact avec ces „étrangers,“ c'est-à-dire de tous les Romains dans les provinces et de la plupart des Romains d'Italie.

L'évolution de la flexion nominale latine, telle que nous l'avons exposée, était donc bienvenue et très importante pour la plupart des sujets parlants de l'Empire romain, car elle rendait plus facile le maniement des procédés morpho-syntactiques: l'enchaînement d'éléments simples, invariables et sémantiquement stables était, en effet, beaucoup plus facile et demandait moins d'effort et de concentration que l'apprentissage, pour chaque substantif, de toute une série de variantes morphologiques plus ou moins compliquées, que le choix qu'il fallait faire, plusieurs fois pendant la construction d'une seule phrase, parmi ces nombreuses variantes n'ayant pour guide que leur sémantisme flou et ramifié. De toute vraisemblance, ces facteurs externes exercèrent sur l'évolution de la flexion nominale latine une influence très forte, sinon déterminante.

L'autre question qui s'impose est celle de savoir pourquoi l'évolution de la flexion nominale prit une autre voie et aboutit à des résultats différents dans différentes parties de la Romania. Nous avons noté que l'état actuel de la flexion nominale en roumain présente des différences profondes par rapport aux autres langues romanes, ce que l'on attribue à l'influence de l'adstrat slave, le cas échéant aussi à celle du substrat, donc toujours à des facteurs externes. Mais il y a aussi le problème du maintien relativement tardif de la déclinaison bicasuelle en galloroman. Est-il attribuable à l'influence du superstrat franc<sup>13</sup> ou faut-il chercher son explication dans l'interaction de ce facteur externe avec le mécanisme interne de l'évolution des langues dans lequel un rôle important revient à la tendance de toute langue vers l'économie du système? Sans doute est-ce surtout à ce facteur interne qu'il faut attribuer la disparition de la flexion bicasuelle en français.

<sup>13</sup> Cf. W. von Wartburg, Die Entstehung der romanischen Völker, Tübingen 1951.

